

PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 6 MARS 2017

Le lundi six mars deux mille dix-sept, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Crévoux, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Crévoux, en session ordinaire, sous la présidence de Marie-Jeanne FAURE, Maire.

Etaient présents (9) : Marie-Jeanne FAURE, Jean-Marc CEARD, Guy IGNESTI, Julien FAURE, Evelyne ARNAUD, Alain BARTHELEMY, Mathieu CHASTAN, Laurent PASCAL, Virginie BARTHELEMY.

Etaient absents et excusés (2) :

- Ayant donné pouvoir (1) : Yves LAGRANGE (pouvoir à Marie-Jeanne FAURE).
- N'ayant pas donné pouvoir (1) : Ludivine VERCHERE.

Nombre de votants : 10 (9 + 1 pouvoir).

Secrétaire de séance : Jean-Marc CEARD.

Madame le Maire a ouvert la séance et soumis à l'assemblée l'ordre du jour.

Madame le Maire a proposé aux membres du conseil municipal de rajouter les délibérations suivantes à l'ordre du jour :

- Finances locales – Attribution d'une subvention à l'ADIL 05 (Agence Départementale d'Information sur le Logement des Hautes-Alpes) pour l'année 2017
- Autres domaines de compétences – Charte de soutien à l'activité économique de proximité.
- Domaine et patrimoine – Vente de coupe en bois façonné.
- Autres domaines de compétences – Convention entre la Commune et le Département pour établir une piste destinée aux activités nordiques pendant la fermeture hivernale de la RD 39T.

Julien FAURE a demandé que le procès-verbal de la séance du 6 février 2017 soit modifié comme suit :

Questions diverses :

3/ Eclairage public – Marie-Jeanne FAURE a présenté le rapport de vérification de l'éclairage public réalisé par le bureau Véritas à la demande du Syndicat d'Eclairage Public. Les délégués au SYEP sont chargés de voir ce qu'il convient de faire pour régler les dysfonctionnements. Julien FAURE a proposé d'éteindre l'éclairage public durant la nuit.

Les membres du conseil municipal ont ensuite approuvé le procès-verbal à l'unanimité.

N°12 – Finances locales – Règlement de facture de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a donné son accord pour le règlement de la facture du restaurant L'Auberge, d'un montant de 32,40 €, correspondant au repas pris par les employés municipaux de la commune d'Embrun lors de la dépose des illuminations.

N°13 – Domaine et patrimoine – Contrat de concession d'un droit d'usage.

Un contrat de concession d'un droit d'usage avait été établi entre la Commune et Monsieur Jean-Marie ROMAN, concernant l'approvisionnement en eau du restaurant d'altitude exploité par ce dernier. Ce droit d'usage était consenti moyennant le versement annuel d'une somme équivalente au forfait annuel de l'eau, fixé par délibération.

Suite à l'adhésion de la Commune au Syndicat Intercommunal de l'Eau Potable de l'Embrunais, la Commune n'est plus compétente pour fixer le montant du forfait annuel de l'eau. Il convient donc de revoir le contrat de concession d'un droit d'usage accordé à Monsieur Jean-Marie ROMAN, notamment concernant le montant de la redevance annuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a approuvé le contrat de concession d'un droit d'usage accordé à Monsieur Jean-Marie ROMAN pour l'alimentation en eau du restaurant d'altitude exploité par ce dernier. Le montant de la redevance annuelle est fixé à la somme de 90 €. Le montant sera réévalué chaque année sur la base du taux d'inflation de l'année précédente. Le contrat est établi pour une durée de 10 ans.

Les élus relèvent que le restaurant d'altitude n'a pas été exploité durant la saison hivernale 2016-2017, et constatent que M. ROMAN et Mme BIANCO utilisent les locaux à titre d'habitation, ce qui constitue une occupation irrégulière. Il est convenu de s'informer sur la procédure à suivre pour faire cesser cette utilisation. De plus les élus s'interrogent sur les responsabilités, en matière de sécurité et d'incendie, qui pourraient incomber à la commune

N°14 – Autres domaines de compétences – Vœu de soutien au « Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » de l'AMF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a décidé de soutenir le « Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » destiné à interpeler les candidats à l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai prochains.

N°15 – Finances locales – Attribution d'une subvention à l'ADIL 05 (Agence Départementale d'Information sur le Logement des Hautes-Alpes) pour l'année 2017.

La Commune de Crévoux soutient les actions de l'Adil 05 active depuis plusieurs années. L'ADIL a « pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial » (extrait de l'article L.366-1 du CCH). Elle assure un rôle de prévention, notamment en direction des publics fragilisés, en sécurisant le cadre décisionnel des ménages, en particulier sur le plan juridique et financier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a décidé d'attribuer une subvention à l'ADIL 05 pour l'année 2017, d'un montant de 47,95 €, calculé sur la base de 0,35 €/habitant.

N°16 – Autres domaines de compétences – Charte de soutien à l'activité économique de proximité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a approuvé la charte de soutien à l'activité économique de proximité, rédigée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

N°17 – Domaine et patrimoine – Vente de coupe en bois façonné.

Il y a lieu de procéder au choix de la destination des bois issus des parcelles 15, 19 et 20 de la forêt communale de Crévoux. L'ONF propose que l'exploitation de ces bois soit réalisée par câble, en bois façonnés sous maîtrise d'ouvrage communale (régie). Les différents produits issus de la coupe seront ensuite vendus par qualité et/ou délivrés à la Commune pour l'affouage ou l'autoconsommation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a décidé d'exploiter par câble les parcelles 15, 19 et 20 en bois façonnés, et de demander la vente de l'ensemble des bois issus de la coupe.

Les services de l'ONF vont , dans un premier temps, procéder à une nouvelle estimation des bois disponibles dans ces parcelles puis ils se rapprocheront des cablistes pour affiner le dossier avant de le présenter à la commune et aux partenaires susceptibles de nous subventionner (Conseil départemental) ou de nous accorder une avance de trésorerie (association des communes forestières).

N°18 – Autres domaines de compétences – Convention entre la Commune et le Département pour établir une piste destinée aux activités nordiques pendant la fermeture hivernale de la RD 39T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a approuvé la convention entre la Commune et le Département visant à établir une piste destinée aux activités nordiques pendant la fermeture hivernale de la RD 39T.

Questions diverses :

1/ Eclairage public – Jean-Marc CEARD a fait le compte-rendu de la rencontre avec le Syndicat d'Eclairage Public de l'Embrunais et du Savinois. Des subventions peuvent être obtenues pour la mise en place de dispositifs d'économie d'énergie sur l'éclairage public, mais pas sur l'entretien. Suite à la proposition de Julien FAURE d'éteindre l'éclairage public la nuit, Marie-Jeanne FAURE fait savoir qu'elle est favorable à une baisse d'intensité, mais pas à une extinction totale. Des mises aux normes seront à réaliser en 2017, suite au rapport rendu par VERITAS. Une priorité sera donnée aux candélabres posés en façade de bâtiment et trop facilement accessibles depuis les parties privatives des habitations.

2/ Accessibilité des bâtiments publics – Evelyne ARNAUD pense que les frais liés aux travaux d'accessibilité des locaux de l'office de tourisme sont superflus dans la mesure où le fonctionnement va évoluer avec le nouvel office de tourisme intercommunal. D'autres solutions pourront être trouvées pour le point d'accueil "tourisme".

3/ Animations – Evelyne ARNAUD a souhaité savoir si des crédits budgétaires sont prévus en 2017 pour l'organisation d'animations, qui ne seront pas prises en charge par le nouvel office de tourisme intercommunal. Il est également nécessaire de trouver une structure qui pourra gérer l'organisation de ces animations.

4/ Chiens de traîneaux – Mathieu CHASTAN expose qu'il faudra revoir le fonctionnement de l'activité chien de traîneaux l'hiver prochain. Des solutions devront être trouvées afin de la conserver, car c'est une activité intéressante pour la commune qui a connu un grand succès cette saison.

5/ Restructuration du foyer nordique de La Chalp – Julien FAURE a informé l'assemblée que le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur le nouveau bâtiment d'accueil nordique, élaboré en collaboration avec Energies Collectives, apparaît compliqué considérant les contraintes liées aux marchés publics. Il convient de voir quelle solution pourra être trouvée avec ce prestataire si les élus tiennent absolument à équiper la toiture de panneaux photovoltaïques.

6/ Eau potable - La Chalp – Julien FAURE a rencontré les responsables de l'Eau de l'Embrunais concernant les problèmes liés au goût de l'eau potable du hameau de La Chalp. Une réunion va être organisée, où chacun pourra ainsi poser des questions sur l'eau potable distribuée à La Chalp.

7/ Ralentisseurs - La Chalp – Julien FAURE demande que des ralentisseurs puissent être posés au hameau de La Chalp. Jean-Marc CEARD rappelle que Ludivine VERCHERE était chargée de faire des propositions sur ce dossier. Marie-Jeanne FAURE est d'accord sur le principe mais demande à ce qu'il n'y ait aucun problème de sécurité et rappelle qu'il y a lieu de se rapprocher des services du Conseil Départemental.